

Conditions Générales de Services

Medaviz

V4.0 - MARS 2021

Définitions	2
Objet	3
Entrée en vigueur - Durée	3
Conditions de mise à disposition des services Medaviz	3
L'accès aux services Medaviz	4
Conditions de fourniture des services	4
Maintenance	5
L'hébergement des services Medaviz	6
Collaboration du médecin	6
Obligations et responsabilités du médecin	7
Obligations et responsabilités de Medaviz	7
Garanties	8
Évolution des services Medaviz	9
Suspension des services Medaviz	9
Force majeure	10
Résiliation et conséquences de la cessation des relations contractuelles	10
Conditions financières	10
Propriété intellectuelle	11
Assurance	12
Confidentialité	12
Sous-traitance	13
Protection des données personnelles	13
Dispositions diverses	14
Loi applicable et attribution de compétence	15

Toute utilisation des Services MEDAVIZ est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Services.

1. Définitions

Les termes ci-après définis ont le sens et la portée donnés dans leur définition dans le cadre de la conclusion et l'exécution des présentes Conditions Générales de Services :

« **Anomalie** » désigne tout défaut ou non-conformité reproductible des Services MEDAVIZ, indépendamment d'une mauvaise utilisation ;

« **Assistance** » désigne les Prestations d'assistance correspondant à la Maintenance de Niveau 1 fournies par MEDAVIZ, notamment pour la prise en main et la configuration initiale des Services MEDAVIZ ainsi que son utilisation courante décrite aux présentes CGS ;

« **Compte personnel** » désigne le compte créé par le Médecin lors de sa première connexion aux Services MEDAVIZ et permettant l'accès aux Services ;

« **Conditions Générales de Services** » ou « **CGS** » désigne les présentes conditions générales de Services MEDAVIZ, destinées à encadrer l'utilisation et la délivrance des Services MEDAVIZ ;

« **Date d'Activation** » désigne la date communiquée par MEDAVIZ à laquelle les Services MEDAVIZ sont rendus accessibles aux Médecins ;

« **Documentation** » désigne les documents de présentation et d'utilisation relatifs aux Services MEDAVIZ ;

« **Donnée à caractère personnel** » désigne une information qui permet d'identifier une personne physique directement (par exemple son nom/prénom), ou indirectement (par exemple son numéro de téléphone, son numéro de contrat, son pseudo) ;

« **Donnée à caractère personnel de santé** » désigne une information relative à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèle une information sur l'état de santé de cette personne ;

« **Maintenance corrective** » désigne les Prestations de Maintenance de Niveau 2 comprenant la correction ou le contournement des Anomalies par le déploiement de patches de sécurité et correctifs applicatifs fournis par MEDAVIZ ;

« **Médecin(s)** » ou « **Utilisateur** » désigne tout médecin quel que soit son secteur d'exercice et sa spécialité médicale ayant souscrit aux Services en signant les présentes CGS et utilisant les Services MEDAVIZ sous sa responsabilité exclusive dans le respect de ses obligations conventionnelles et professionnelles et des différents référentiels, cahiers des charges, recommandations encadrant les conditions de réalisation des actes de téléconsultation et/ou de téléexpertise émanant des autorités ou opérateurs sanitaires ou d'autres autorités publiques ;

« **Modules** » désigne les Modules applicatifs et fonctionnels conçus, développés et maintenus par MEDAVIZ, destinés à permettre au Médecin d'éditer et d'exploiter les Services mis à sa disposition par MEDAVIZ ;

« **Niveaux de services** » désigne des niveaux de qualité de service auxquels MEDAVIZ s'engage dans le cadre de la fourniture des Services ;

« **Outils de téléconsultation et/ou de téléexpertise** » désigne la Solution technique permettant à un professionnel médical de réaliser des consultations médicales à distance ou à requérir l'avis d'un pair.

« **Serveur** » désigne l'équipement informatique connecté au réseau Internet et hébergeant les Données des Services MEDAVIZ ;

« **Services MEDAVIZ** » désigne l'ensemble des services accessibles à l'Utilisateur. Les Services proposés couvrent notamment le service de téléconsultation par visioconférence, le service de téléexpertise et de partage de documents, l'hébergement fourni par un hébergeur certifié HDS, le service d'assistance et de Maintenance des Services MEDAVIZ ;

« **Téléconsultation** » désigne une consultation médicale donnée à distance par un Médecin, quel que soit son secteur d'exercice et sa spécialité médicale, en utilisant les technologies de l'information et de la communication et un patient.

« **Téléexpertise** » désigne une pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication qui permet à tout médecin, quels que soient sa spécialité ou son lieu d'exercice, de requérir l'avis d'un pair pour optimiser la prise en charge d'un patient.

2. Objet

Les CGS des Services MEDAVIZ définissent les relations contractuelles entre MEDAVIZ, (nom commercial de la société PODALIRE, SAS au capital de 79 920 euros, dont le siège social est 10, rue de Penthièvre – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 414 024) et le Médecin utilisateur (ci-après « les Parties »).

Les présentes CGS ont pour objet de définir notamment la délivrance des Services par MEDAVIZ et leur utilisation par le Médecin utilisateur qui les accepte.

Les CGS prévalent sur tout autre document contractuel émis par MEDAVIZ.

3. Entrée en vigueur - Durée

Les présentes conditions générales de services constituent un contrat conclu entre la société PODALIRE (nom commercial MEDAVIZ) et le Médecin Utilisateur des Services MEDAVIZ.

Les présentes CGS ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Médecins peuvent accéder aux Services Medaviz et les utiliser.

Toute utilisation des Services Medaviz est soumise au préalable à l'acceptation expresse des Conditions Générales de Services. Tout Médecin qui accède aux Services MEDAVIZ s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CGS.

Dans le cas où le Médecin ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes conditions générales, il lui est demandé de renoncer à tout usage des Services Medaviz.

4. Conditions de mise à disposition des services Medaviz

Les Services MEDAVIZ sont exclusivement réservés aux titulaires d'un diplôme leur permettant d'exercer la profession de médecin (au sens des dispositions des articles L. 4131-1 Code de la santé publique), inscrits à l'ordre des Médecins et exerçant leur profession dans le respect de la Convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie (en ce compris l'Avenant 6 de la Convention).

Chaque Médecin utilisateur des Services MEDAVIZ s'engage en cas de cessation temporaire ou définitive de son activité, à cesser toute utilisation des Services MEDAVIZ et à en informer MEDAVIZ dans les plus brefs délais en vue de la clôture de son Compte personnel.

L'utilisation des Services MEDAVIZ requiert une authentification forte préalable de chacun des Médecins utilisateurs qui bénéficient d'un accès aux Services MEDAVIZ via leur Compte personnel. Les modalités d'authentification permettant d'accéder aux Services MEDAVIZ sont communiquées par MEDAVIZ à chaque Médecin autorisé à accéder et à utiliser les Services MEDAVIZ.

Le Médecin est seul responsable de l'ouverture, de l'utilisation de son Compte personnel et de la préservation de la confidentialité de ses éléments d'authentification.

A ce titre, le Médecin est informé de la nécessité de créer des identifiants personnels (et non génériques) et préserver la parfaite confidentialité de ses identifiants.

Le Médecin s'engage à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de ses éléments d'authentification, notamment afin qu'aucun tiers ne puisse usurper son identité et son Compte personnel pour accéder aux Services MEDAVIZ dans des conditions susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers ainsi qu'à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

5. L'accès aux services Medaviz

MEDAVIZ fournit au Médecin utilisateur un accès aux Services MEDAVIZ comprenant des Modules applicatifs et fonctionnels édités, développés et maintenus par MEDAVIZ, destinés à permettre aux Médecins de réaliser des actes de téléconsultation et/ou de téléexpertise.

Les Modules applicatifs et fonctionnels composant Les Services MEDAVIZ sont les suivants :

- Un Module de téléconsultation médicale par visioconférence ;
- Un Module de téléexpertise ;
- Un Module d'archivage et de stockage permettant au Médecin de conserver la traçabilité des actes de téléconsultation et/ou de téléexpertise réalisés auprès de ses patients et l'ensemble des Données ;
- Un Module de paiement et d'encaissement sécurisé. En cas d'échec de paiement, le recouvrement des honoraires facturés au patient est de la seule responsabilité du médecin ;
- Un Module de réalisation de téléprescriptions ;
- Un Module de réalisation d'une feuille de soins. Le médecin reconnaît que la facturation à l'Assurance Maladie doit être réalisée de manière privilégiée à partir de son logiciel métier (en dehors de l'outil MEDAVIZ) en mode SESAM sans vitale (ou SESAM « dégradé ») ; le recours à une feuille de soins pour la facturation à l'Assurance Maladie ne devant être réalisé que par exception.
- Un Module de transmission de pièces jointes
- Un Module d'assistance administrative permettant la collecte des données à caractère personnel d'identification pour le compte du Médecin et strictement nécessaires à la fourniture des services de téléconsultation et/ou de téléexpertise par le Médecin à partir de l'outil MEDAVIZ.

La facturation de l'Assurance Maladie est de la seule responsabilité du médecin. En facturant un acte médical à l'Assurance Maladie, le médecin confirme qu'il respecte le cadre légal de la téléconsultation et/ou de téléexpertise, et en particulier les conditions de la convention médicale ainsi que ses avenants. MEDAVIZ ne pourra en aucune mesure être tenu responsable d'une erreur de facturation à l'Assurance Maladie.

6. Conditions de fourniture des services

1. Contrôle de conformité des services Medaviz

A compter de la Date d'Activation, le Médecin utilisateur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre des réserves sur le fonctionnement des Services MEDAVIZ par rapport aux spécifications décrites, ainsi que sur les Contenus proposés par MEDAVIZ. A l'expiration de ce délai, les Services seront réputés conformes et agréés par le Médecin.

MEDAVIZ s'engage à faire ses meilleurs efforts pour tenir compte des réserves ainsi émises le cas échéant, par le Médecin, dans les limites des contraintes techniques et graphiques de l'outil MEDAVIZ.

2. Niveaux de service

En l'absence de souscription à des SLA, il n'existe aucun engagement de niveaux de service de la part de MEDAVIZ.

7. Maintenance

1. Niveaux de maintenance

MEDAVIZ s'engage à fournir les Prestations d'assistance et de maintenance suivantes :

- **Assistance au démarrage** désigne l'Assistance Utilisateur, sur demande d'un Médecin pour le former, à distance, lors de sa première connexion, aux fonctionnalités des Services MEDAVIZ,
- **Maintenance de Niveau 1** permet notamment la configuration et le paramétrage initial des Services MEDAVIZ,
- **Maintenance de Niveau 2** désigne la Maintenance corrective permettant une évolution et mise à jour des Services MEDAVIZ via l'installation de version corrective du produit si besoin est, mise à jour des différentes nomenclatures utilisées, correction de défauts et/ou bugs éventuels relatifs à la version du produit, la maintenance des passerelles pour l'envoi ou la réception de Données au(x) ou depuis le(s) logiciel(s) tiers.

Sont expressément exclus des Prestations de Maintenance :

- les travaux et interventions concernant l'installation et le fonctionnement de l'ensemble des moyens informatiques et infrastructure du Médecin non fournis par MEDAVIZ (télécommunications, réseaux, équipements de sécurité, matériels, logiciels, etc.). Ceux-ci relèvent des contrats de maintenance signés avec les fournisseurs concernés,
- une erreur, une mauvaise installation, manipulation ou utilisation des Services MEDAVIZ non conforme à la documentation associée,
- une introduction frauduleuse ou un piratage de données, ou en cas de virus détectés sur les postes du Médecin, même s'il existe un antivirus,
- une panne du matériel supportant les Services MEDAVIZ (informatique, réseau) ou de dégâts provoqués par l'eau, les chutes, les chocs brusques, la foudre, l'effondrement des locaux et, d'une façon générale, tout accident ou sinistre susceptible de détériorer l'équipement,
- la reconstitution des fichiers de données en cas de destruction accidentelle ;

Ces prestations feront automatiquement l'objet d'une facturation complémentaire.

2. Modalités d'intervention

La maintenance pourra avoir lieu au choix de l'Utilisateur :

- Soit par téléphone au 02 57 62 08 06
- Soit par e-mail à l'adresse électronique suivante : contact@medaviz.com

Toute demande doit être faite avec les éléments nécessaires pour une intervention rapide du service support.

Le Médecin utilisateur autorise MEDAVIZ à se connecter à l'outil MEDAVIZ afin qu'il(s) puisse(nt) fournir les Prestations de Maintenance requises.

Les interventions pourront être effectuées à la demande du Médecin pendant les horaires d'ouverture suivants :

- Assistance et maintenance de Niveau 1 (Assistance Utilisateur) :
Lundi au Vendredi, 9h-12h et 14h-17h

- Maintenance de Niveau 2 (Maintenance corrective) :
Lundi au Vendredi, 9h-12h et 14h-17h

3. Qualité générales des services

Eu égard à la complexité d'Internet, de l'inégalité des capacités des différents réseaux, de l'afflux de trafic à certaines heures, des différents goulots d'étranglement sur lesquels MEDAVIZ n'a pas de maîtrise, la responsabilité de MEDAVIZ est limitée au fonctionnement de l'outil MEDAVIZ dont les limites extérieures sont constituées par les Points de raccordements.

MEDAVIZ ne saurait être tenue en aucun cas pour responsable :

- des vitesses d'accès et/ou les systèmes d'information du Médecin ;
- des ralentissements externes ;
- des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre, chaque Partie reconnaît que les Services MEDAVIZ ne peuvent être exempts d'Anomalies, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités.

En cas d'incidents résultant des éléments à la charge de l'une des Parties, l'autre s'engage à en informer cette dernière qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier.

8. L'hébergement des services Medaviz

Les Services fournis par MEDAVIZ comprennent l'hébergement des Services MEDAVIZ. Compte tenu de la nature des Données qui seront produites et échangées dans le cadre l'utilisation des Services MEDAVIZ par les Médecins, et de la législation applicable en matière d'hébergement des Données de santé, l'hébergement des Données de Santé des Services MEDAVIZ est assuré par un hébergeur agréé/certifié au sens de l'article L 1111-8 du code de la santé publique.

9. Collaboration du médecin

Le Médecin s'engage à collaborer étroitement avec MEDAVIZ dans le cadre de l'exécution des CGS et à l'informer dans les meilleurs de toute difficulté rencontrée.

Le Médecin s'engage à utiliser les Services MEDAVIZ dans les strictes conditions des CGS, et dans le strict respect des Documents Contractuels.

Il s'engage notamment à respecter :

- la Politique de confidentialité mise en place par MEDAVIZ dans le cadre de l'utilisation des Services MEDAVIZ ;
- les préconisations système et les prérequis à l'utilisation et/ou au déploiement des Services MEDAVIZ recommandés par MEDAVIZ.

Enfin, le Médecin s'engage à respecter toutes les dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique et aux libertés (ci-après « Loi informatique et Libertés ») et du Règlement européen n° 2016/679 du 25 mai 2018 (ci-après « RGPD »), l'ensemble désignant la Réglementation et à demander une autorisation à MEDAVIZ avant toute utilisation de toute ou partie des Services MEDAVIZ, notamment par un tiers, en dehors des conditions de fourniture des Services.

Le Médecin déclare qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations au titre de la mise en œuvre, sous sa responsabilité, du traitement des Données collectées dans le cadre de l'utilisation des Services MEDAVIZ concernant ses patients.

10. Obligations et responsabilités du médecin

1. Obligations du médecin

Le Médecin a été libre de solliciter MEDAVIZ pour toute information concernant les Services MEDAVIZ préalablement à la signature du Contrat afin de s'assurer qu'ils répondent à ses besoins et à l'usage qu'il en attend. Par la signature du Contrat, le Médecin reconnaît avoir été suffisamment informé. MEDAVIZ ne garantit pas l'aptitude des Services MEDAVIZ à atteindre des objectifs ou des résultats que le Médecin se serait fixés et/ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de conclure le présent Contrat.

Les Services MEDAVIZ doivent être utilisés conformément à leur destination telle que décrite au sein des Documents Contractuels et de la Documentation.

Il appartient au Médecin de faire un effort suffisant de formation aux évolutions techniques des Services ;

En outre, le Médecin reconnaît que les Services ainsi fournis par MEDAVIZ sont strictement techniques.

Le Médecin demeure intégralement et exclusivement responsable de l'utilisation des Services MEDAVIZ et de la réalisation et de la satisfaction à l'ensemble des actes qu'il réalise, et également des obligations administratives qui lui sont opposables en sa qualité de Médecin.

En cas de mise en cause de la responsabilité de MEDAVIZ du fait d'un acte quelconque d'un Médecin, notamment dans ses rapports avec ses patients, le Médecin garantit MEDAVIZ contre toute condamnation, indemnité, somme de toute nature qui serait mise à sa charge, en ce compris les frais d'avocats éventuels et d'expertise.

2. Mesures de protection et de sécurité

Les normes légales de protection et de sécurité des utilisateurs devront être respectées par le Médecin. Le Médecin protège son système d'information (matériels, logiciels, réseau...) contre l'accès illicite de tiers, les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion et assume la responsabilité des mesures de protection en la matière.

Le Médecin s'engage à respecter les règles et procédures prévues, notamment s'agissant de la transmission des données et de la sécurité.

Le Médecin devra, avant toute intervention de MEDAVIZ et régulièrement, procéder à la sauvegarde des données, fichiers et programmes, destinées à éviter toute perte, destruction ou altération d'information.

Le médecin est également responsable du choix de son fournisseur d'accès internet ainsi que de l'approvisionnement et de la mise en œuvre des équipements nécessaires à l'accès aux services via le réseau internet.

Concernant les services hébergés, MEDAVIZ prend les mesures nécessaires à la protection de son réseau et de ses serveurs contre l'accès de tiers non autorisés.

11. Obligations et responsabilités de Medaviz

1. Responsabilité de Medaviz

Le Médecin reconnaît que, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre des Documents Contractuels, MEDAVIZ a rempli ses obligations de conseil et d'information notamment s'agissant des caractéristiques et les limites des Services MEDAVIZ auxquels il a souscrit.

MEDAVIZ s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession et est soumise à une obligation de moyens.

Le Médecin reconnaît et accepte du fait de la gratuité des Services MEDAVIZ que la responsabilité contractuelle de MEDAVIZ ne pourra en aucun cas être engagée au titre des dommages directs et/ou immatériels et/ou indirects, toutes causes confondues et pour quelque cause que ce soit qu'il pourrait subir.

Tout dommage subi par un tiers ne donne pas lieu à indemnisation. Plus particulièrement, la responsabilité de MEDAVIZ pour perte d'exploitation, perte de profit, pertes consécutives ou non, pertes de données, ou dommages causés par des téléchargements est exclue.

En outre, MEDAVIZ décline toute responsabilité en cas de dommages résultant des cas suivants : (i) non-respect des préconisations de MEDAVIZ, (ii) utilisation anormale des Services MEDAVIZ par rapport à leurs spécifications ou leur destination ; (iii) modification ou correction y compris les tentatives, des Services MEDAVIZ, par le Médecin lui-même ou par un tiers non habilité par MEDAVIZ ; (iv) les erreurs, mauvaise installation, manipulation ou utilisation par les utilisateurs (v) introduction frauduleuse ou d'un piratage de données, ou en cas de virus détectés sur les postes du Médecin, même s'il existe un antivirus, (vi) perte ou altération de données de toute nature.

La responsabilité de MEDAVIZ ne saurait être engagée pour les dysfonctionnements et perturbations qui pourraient apparaître dans le fonctionnement de l'installation existante du Médecin, de son acquisition auprès de tiers de matériels, progiciels et logiciels ainsi que leurs incompatibilités avec des Services MEDAVIZ objets du Contrat.

MEDAVIZ ne garantit pas la qualité, la disponibilité et la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à internet.

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles en cas d'empêchement d'exécuter ses obligations résultant d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil et entendu par la jurisprudence française.

Les parties reconnaissent que la mise à disposition gratuite des Services MEDAVIZ régis par le présent Contrat reflète la répartition des risques découlant du Contrat ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties et que le Contrat n'aurait pas été conclu sans les limitations de responsabilité définies aux présentes. De manière expresse, les parties conviennent que les limitations de responsabilité continuent à s'appliquer à la cessation du Contrat pour quelle que raison que ce soit.

2. Exclusions

En outre, la responsabilité de MEDAVIZ sera entièrement dérogée si :

- les renseignements, notamment documents dont la fourniture incombe au Médecin n'ont pas été communiqués en temps voulu en cas de retard ou non pour la mise à disposition de matériels, locaux techniques et/ou services nécessaires à la mise en place et/ou à l'utilisation des Services MEDAVIZ et/ou en cas de non-respect des conditions d'environnement et de mise en service dont le Médecin est réputé avoir connaissance ;
- un cas de force majeure survient ;
- le Médecin se rendait coupable d'une défaillance ou d'un manquement à ses obligations au titre des CGS et de manière générale à l'une quelconque de ses obligations légales, administratives, réglementaires, professionnelles et/ou déontologiques ;
- plus généralement de toute cause échappant au contrôle raisonnable de MEDAVIZ.

12. Garanties

1. Garantie de jouissance paisible

MEDAVIZ garantit le Médecin contre toute action en contrefaçon s'agissant des éléments des Services MEDAVIZ et leurs Contenus fournis au Médecin en exécution des CGS.

Cette garantie prévue est soumise aux conditions expresses suivantes :

- que le Médecin ait notifié à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ;
- que le Médecin ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant à première demande tous les éléments ; informations et l'assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où l'interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon, ou résulterait d'une transaction signée par MEDAVIZ avec le demandeur de l'action en contrefaçon, MEDAVIZ s'efforcera, à son choix et à ses frais, soit :

- d'obtenir le droit pour le Médecin de poursuivre l'utilisation des Services ;
- de modifier les éléments concernés de façon à éviter ladite contrefaçon.

Les dispositions précédentes fixent les limites de la responsabilité de MEDAVIZ en matière de contrefaçon de brevet et droit d'auteur du fait de l'utilisation des Services.

2. Garantie légale de conformité

MEDAVIZ garantit la conformité des Services aux seules caractéristiques techniques et fonctionnelles décrites dans sa documentation, à l'exclusion de toute autre garantie.

13. Évolution des services Medaviz

MEDAVIZ adressera régulièrement au Médecin par voie électronique des informations sur les évolutions techniques des Services MEDAVIZ afin de lui permettre une utilisation optimale des nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une newsletter sur les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine de la télémédecine.

MEDAVIZ pourra prendre toute mesure d'organisation ou d'évolution technique susceptible d'améliorer l'accès aux Services MEDAVIZ et/ou la fourniture des Services dans le respect de ses engagements contractuels à tout moment, sans préavis, ni information préalable du Médecin sans qu'il puisse s'y opposer.

MEDAVIZ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS. MEDAVIZ s'engage à prévenir le Médecin de toute modification substantielle des présentes CGS qui pourra être invité à les accepter à nouveau. Chaque Médecin est tenu de consulter régulièrement ces CGS à l'adresse <https://www.medaviz.com/>.

En cas de problème technique, ou pendant les opérations de maintenance MEDAVIZ peut être amenée à fermer l'accès aux Services MEDAVIZ.

Chaque Médecin accepte que MEDAVIZ résilie immédiatement et/ou suspende son accès aux Services MEDAVIZ sans préavis, ni mise en demeure, ni indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes CGS ou à la législation en vigueur.

14. Suspension des services Medaviz

Les Parties conviennent que MEDAVIZ pourra suspendre l'accès aux Services notamment en cas :

- d'intrusion susceptible d'affecter le fonctionnement des Services, des Serveurs et/ou de l'outil MEDAVIZ ;
- de mauvaises utilisations des Services par les Médecins susceptibles d'affecter le fonctionnement des Services par d'autres utilisateurs ;
- de demande ou sur requête d'une autorité administrative ou judiciaire relative aux Données hébergées dans le cadre des Services.
- de non-respect par le Médecin de ses obligations au titre des présentes CGS ou encore de tout usage par le Médecin des Services qui serait contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

MEDAVIZ s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rétablir l'accès aux Services en cas d'intrusion.

Toute suspension d'accès aux Services n'ouvre droit à aucune indemnité.

15. Force majeure

MEDAVIZ ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité des Services MEDAVIZ et de ses Contenus causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvaient être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 du Code civil (« Cas de Force Majeure »).

L'exécution des présentes CGS sera suspendue tant que durera le Cas de Force Majeure, sauf si le retard en résultant justifie la résiliation des présentes CGS, et MEDAVIZ s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le Cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le Cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, les CGS seront résiliées.

16. Résiliation et conséquences de la cessation des relations contractuelles

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties aux obligations issues des Documents Contractuels, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation des CGS, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Le Contrat pourra être dénoncé de plein droit par MEDAVIZ à tout moment et avec effet immédiat en cas de :

- manquements du Médecin à toutes lois, règles professionnelles, conventionnelles et déontologiques ou encore règlements applicables à sa profession et/ou à son activité professionnelle ;
- manquements du Médecin aux obligations définies aux présentes CGS ;
- changements intervenus dans la situation professionnelle du Médecin rendant impossible la poursuite de l'exécution des CGS, ce qui comprend notamment la cessation définitive de son activité ;
- cessation d'activité par MEDAVIZ ;
- changement des textes applicables ayant des conséquences substantielles de nature à modifier l'activité de MEDAVIZ.

En cas de cessation des relations pour quelque cause que ce soit :

- MEDAVIZ interrompra l'accès et la fourniture des Services à l'échéance normale ou à celle fixée au sein de la notification de la cessation, sauf accord contraire entre les Parties ;
- le Médecin s'engage à désinstaller/supprimer l'accès aux Services MEDAVIZ de son matériel informatique dans les plus brefs délais ;
- le Médecin s'interdit de copier ou d'utiliser tout ou partie aux Services MEDAVIZ de quelque manière que ce soit ;

17. Conditions financières

Les Services MEDAVIZ se décline actuellement en une offre « MEDAVIZ Essentiels », qui inclut les Modules applicatifs et fonctionnels décrits en partie 6. Elle ne fait l'objet d'aucune facturation au médecin. Si le prix de l'abonnement venait à évoluer, MEDAVIZ s'engage à en informer le médecin au préalable. Le médecin disposera alors d'un délai de 30 jours pour mettre un terme à son abonnement.

Si l'acte de téléconsultation réalisé avec le patient fait l'objet d'un encaissement par le médecin dans le système MEDAVIZ, alors le montant coté par le médecin est automatiquement prélevé au patient sur le compte bancaire qu'il aura renseigné au moment de son inscription aux Services MEDAVIZ. A l'issue de l'acte, un reçu est communiqué au patient par mail.

Seuls les frais bancaires facturés par le prestataire de paiement de MEDAVIZ sont déduits des honoraires du médecin. Le paiement est actuellement mis en œuvre par le prestataire de paiement sécurisé « Stripe », qui seul conserve les coordonnées bancaires des Utilisateurs à cette fin.

Au 1er décembre 2020, les frais prélevés par « Stripe » s'élèvent à :

- Cartes européennes : 1% du montant coté par le médecin + 0.25€ par acte
- Cartes non européennes : 2.9% du montant coté par le médecin + 0.25€ par acte

Ces frais sont susceptibles d'évoluer selon la politique tarifaire de Stripe et consultables en ligne sur <https://stripe.com/fr/pricing>.

Le versement des honoraires est effectué de manière hebdomadaire par Stripe déduction faite des frais bancaires qu'il prélève.

MEDAVIZ se réserve le droit de changer de prestataire de paiement à tout moment si ce dernier ne répondait plus aux exigences nécessaires à la nature de ses prestations.

L'outil MEDAVIZ ne conserve aucune coordonnée bancaire des patients.

18. Propriété intellectuelle

1. Propriété du médecin

Les images, textes, informations, données, ou éléments fournis par le Médecin à MEDAVIZ dans le cadre de l'exécution du Contrat sont réputés appartenir au Médecin et sous sa responsabilité. Le Médecin garantit que ces éléments ne contreviennent aux droits des tiers ou tout droit de propriété intellectuelle.

MEDAVIZ ne peut être tenue à aucune responsabilité afférant à la nature ou le contenu des éléments listés ci-dessus et/ou de toute exploitation qui en sera faite au travers du Contrat ou en dehors.

En cas de réclamation ou action d'un tiers relatif aux éléments listés ci-dessus, le Médecin indemniserà MEDAVIZ à première demande, de tous les dommages subis et conséquences financières supportées par cette dernière, notamment les frais qu'elle aura exposés pour sa défense.

2. Propriété de Medaviz

MEDAVIZ reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les signes distinctifs et notamment les marques et logos, ainsi que des études, documentation, méthodes, outils, savoir-faire, bases de données, algorithmes, logiciels, résultats et développements spécifiques réalisés, utilisés ou développés, même à la demande du Médecin, pendant l'exécution du Contrat, que ces derniers soient ou non préexistants. MEDAVIZ sera seule en droit de revendiquer la propriété et la protection sur ces éléments.

Le Contrat n'implique pas de transfert de propriété quel qu'il soit, entre les parties, de leurs droits respectifs de propriété intellectuelle et industrielle. Le Médecin ne pourra en particulier reproduire, représenter, ou exploiter desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de MEDAVIZ. Le Médecin ne pourra modifier les mentions de propriété et les documentations affichant les marques de MEDAVIZ ou porter atteinte aux marques et autres droits de MEDAVIZ.

A ce titre, il est concédé au Médecin un droit d'utilisation à titre personnel, non exclusif et incessible sur les Services MEDAVIZ. Ce droit est concédé uniquement dans le cadre de l'utilisation des Services à savoir exclusivement pour permettre au Médecin de rendre des actes de téléconsultation et/ou de téléexpertise et pour la durée des Services. La présente concession de droits n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Médecin, MEDAVIZ conservant la pleine et entière propriété des Services MEDAVIZ et des éléments qui la composent.

Il est expressément entendu entre les Parties que tous les livrables, documents, textes et schémas relatifs aux Services MEDAVIZ ainsi que tous les renseignements d'ordre technique ou commercial fournis au titre des CGS et/ou auxquels le Médecin pourrait avoir accès au titre des CGS et/ou des Services demeurent la propriété de MEDAVIZ, et ne pourront être reproduits ou communiqués en tout ou partie à des tiers sans l'accord écrit préalable de MEDAVIZ.

Le Médecin s'interdit d'utiliser ou d'exploiter les Services MEDAVIZ pour le compte de tiers, y compris au sein de son groupe, sans l'autorisation de MEDAVIZ. Le Médecin s'interdit notamment de diffuser ou de permettre la diffusion et/ou de mettre à disposition de tiers, à quelque titre que ce soit, et/ou déposer tout brevet pour son compte ou pour le compte d'un tiers, et/ou de reproduire et/ou faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle du savoir-faire de MEDAVIZ, et/ou l'outil MEDAVIZ et/ou des Services.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible d'exposer le Médecin à des poursuites civiles et pénales.

19. Assurance

Chaque partie s'engage à s'assurer et s'engage à maintenir en vigueur sa police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie dans son pays, pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à l'autre Partie et à tout tiers dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

20. Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentiel toute information ou document, quel qu'en soit le support, qui serait porté à sa connaissance à l'occasion de la négociation ou de l'exécution des CGS. Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée des CGS, et pour une durée de 3 années à compter de la communication de l'information protégée ou de l'expiration des CGS.

A ce titre, les Parties s'engagent à :

- ne pas divulguer ces informations confidentielles ;
- empêcher toute divulgation de ces informations confidentielles à l'extérieur de leur société sauf nécessité pour MEDAVIZ de les divulguer à ses sous-traitants, consultants ou autre dans le cadre de l'exécution des CGS ;
- ne pas reproduire, ni faire reproduire tout ou partie de documents susceptibles de constituer ou de contenir des informations confidentielles ;
- retourner à l'autre Partie ou détruire, à l'expiration ou la résiliation des CGS tous les documents confidentiels de quelque nature que ce soit qui lui auraient été remis par l'autre des Parties ;
- ne pas utiliser les informations à d'autres fins que pour l'exécution des CGS.

Les Parties conviennent du fait que les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas aux informations qui :

- sont ou viennent à la connaissance de l'autre Partie par publication ou par tout autre moyen qu'une contravention à ses obligations par la Partie qui les auraient reçues ;
- sont issues de développements entrepris de manière indépendante par la Partie qui les reçoit ou, pour son compte par des personnes qui n'ont pas accès aux informations confidentielles de l'autre Partie ;
- font l'objet d'une diffusion générale de la Partie qui les communiquera sans restriction particulière ;
- font l'objet d'une diffusion du fait d'une décision judiciaire.

Les Documents Contractuels sont considérés comme une information confidentielle au sens de la présente clause.

21. Sous-traitance

L'exécution des obligations de MEDAVIZ, au titre des CGS, pourra être sous-traitée, en tout ou partie, à toute personne de son choix, ce que le Médecin accepte. Le Médecin est informé que l'hébergement des Services MEDAVIZ est confié à un sous-traitant dans le respect des dispositions applicables et de l'article L1111-8 du Code de la santé publique.

22. Protection des données personnelles

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »).

La présente clause a pour objet de définir les conditions dans lesquelles MEDAVIZ, Sous-traitant au sens du RGPD, s'engage à effectuer à la demande et pour le compte du Médecin, Responsable de traitement des opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les services de maintenance et d'hébergement tels que définis dans le présent contrat.

Les données à caractère personnel traitées sont :

Le type de données à caractère personnel :

- Civilité, données d'identification et données professionnelles
- Données de santé du patient

Les catégories de personnes concernées :

- médecin,
- patients du Médecin

Le responsable de traitement s'engage à :

- collecter et traiter les données à caractère personnel de manière adéquate, pertinente et limitée au regard des finalités déterminées, explicites et légitimes,
- être vigilant lors de la saisie dans les zones libres de commentaires,
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le Règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant.

En cas de demande d'intervention du sous-traitant, le responsable de traitement s'engage à ce que les données à caractère personnel transmises et notamment les pièces jointes soient strictement nécessaires à cette intervention.

Le Sous-traitant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour les seules finalités de maintenance et d'hébergement qui font l'objet de la sous-traitance,
- traiter les données conformément aux instructions expresses du responsable de traitement. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction reçue du responsable de traitement constitue une violation du Règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du

droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement,

- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.

Le sous-traitant s'engage à opérer le traitement et héberger ces données en France ou dans l'union Européenne et à effectuer toutes les démarches administratives et techniques visant à garantir la conformité des traitements avec la législation en vigueur.

Le sous-traitant pourra ajouter d'autres sites situés sur le territoire français ou européen, sans nécessité l'accord du responsable de traitement, à condition que ce changement n'affecte pas la prestation.

Les données restent localisées sur des serveurs basés dans l'union Européenne. Les nouveaux sites seront exclusivement situés en France ou dans l'union Européenne.

Le Sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement

A l'issue de la relation contractuelle, et sauf opposition de sa part, seules les Données à caractère personnel du Médecin feront l'objet d'un archivage intermédiaire afin de permettre à MEDAVIZ de lui proposer des informations en lien avec son activité professionnelle et seront conservées à ce titre pendant un délai de deux ans.

Les Données seront ensuite archivées selon une procédure d'archivage sécurisée et/ou supprimées, sans préjudice des droits d'archivage de MEDAVIZ permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, à moins que le médecin ait manifesté auprès de MEDAVIZ son souhait de continuer à recevoir ces informations.

Conformément aux dispositions de la Règlementation applicables en matière de protection des Données précitées et sous réserve des conditions prévues par la Règlementation pour l'exercice de ses droits, le Médecin dispose des droits suivants :

- d'un droit d'accéder à ses Données à caractère personnel et en demander la rectification ;
- du droit de communiquer ses directives concernant le sort de ses Données à caractère personnel après sa mort ;
- du droit de solliciter une limitation du traitement ;
- du droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;
- du droit à la portabilité de ses Données ;
- d'un droit d'opposition ;
- d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Médecin peut adresser ses demandes d'exercice de droits en écrivant à MEDAVIZ ou en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : donnees@medaviz.com

Le Médecin peut également contacter MEDAVIZ à l'adresse suivante : donnees@medaviz.io.

En outre, le Médecin s'engage à effectuer régulièrement et conserver au moins une copie de sauvegarde de ses Données. En conséquence, MEDAVIZ n'encourra aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction des programmes et/ou Données qui pourraient survenir lors d'un incident et/ou Anomalie de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution par MEDAVIZ des Services.

23. Dispositions diverses

Chaque Partie s'interdit de prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. Chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Les Documents Contractuels expriment l'intégralité des obligations des Parties quant à son objet. Aucune autre condition figurant dans les documents envoyés, échangés ou remis par les Parties, ne pourra s'intégrer aux Documents Contractuels.

Sauf disposition expresse contraire, toute modification des Documents Contractuels ne peut intervenir que par voie d'avenant écrit dûment signé des représentants habilités de chacune des Parties.

Si l'une quelconque des stipulations des Documents Contractuels s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Document Contractuel concerné ni altérer la validité de ses autres stipulations.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque d'un Document Contractuel ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Par ailleurs, aucune renonciation à l'une des dispositions de ces CGS ne peut être considérée comme valant renonciation définitive à cette disposition ou à d'autres dispositions des présentes CGS.

Les Documents Contractuels ne peuvent être cédés, en tout ou partie, par le Médecin sans avoir préalablement obtenu l'accord écrit de MEDAVIZ.

MEDAVIZ pourra céder à toute personne morale de son choix, tout ou partie des droits et obligations définies des CGS, à charge pour lui d'en informer le Médecin.

Si une disposition des présentes CGS était jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de cette disposition n'en affecterait pas pour autant la validité des autres dispositions des présentes.

24. Loi applicable et attribution de compétence

Le Contrat est interprété et régi selon la loi française.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux Parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de 30 jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris exclusivement compétent.